



## ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL secteur ÉCONOMIE

### 3<sup>ème</sup> professionnelle option TRAVAUX DE BUREAU

#### FORMATION COMMUNE

	nombre d'heures/semaine
Français	4
Mathématique	2
Néerlandais	2
Formation historique et géographique	2
Formation scientifique	2
Éducation physique	2
Religion catholique	2

#### OPTION GROUPEE

	nombre d'heures/semaine
Techniques d'accueil	4
Techniques du secrétariat	4
Économie de l'entreprise	3
Informatique appliquée	5

<b>TOTAL</b>	<b>32 heures</b>
--------------	------------------

#### Conditions d'admission

- Les élèves réguliers qui ont obtenus le CE1D.
- Les élèves qui sont orientés par le Conseil de classe vers une 3<sup>ème</sup> secondaire professionnelle.
- Les élèves âgés de 16 ans au 31 décembre qui suit le début de l'année scolaire en cours.

#### Documents à fournir

- Attestation de la dernière école fréquentée ;
- Photocopie de la carte d'identité ;
- Pour les élèves étrangers :
  - ✓ photocopie de la carte d'identité recto/verso ;
  - ✓ composition de famille avec filiation.



## Frais Scolaires

**3<sup>ème</sup> année professionnelle de qualification**  
**Travaux de bureau**

<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>3° P</b> <b>TB</b>
<b>Frais Obligatoires</b>	
fourniture des photocopies	70,00 €
Education physique (salle, escalade, piscine,...)	27,50 €
Prêt et fourniture de petit matériel et outillage	12,50 €
Activités culturelles (cinéma, journée sportive,...)	10,00 €
<b>Total</b>	<b>120,00 €</b>
<b>Frais Facultatifs</b> (variables en fonction des années)	
Estimation du coût des voyages (lieu, date à définir)	30,00 €
Manuel(s) scolaire(s)	40,00 €
<b>Total à prévoir en fonction des activités</b>	<b>190,00 €</b>

Les frais obligatoires comprennent: la fourniture des photocopies, les droits d'auteurs, le matériel spécifique à chaque section, le matériel individuel mis à la disposition des élèves et les cours d'éducation physique.

Les autres frais éventuels sont facturés au prix coutant et au cas par cas en fonction des années. Ceci permet de centraliser toutes les dépenses, d'éviter les échanges d'argent liquide avec les titulaires ou professeurs et justifient toutes vos dépenses.

Chaque élève se verra adresser une facture personnalisée. Néanmoins nous vous invitons à payer les frais obligatoires dès la rentrée scolaire, soit le 1er septembre. Le paiement des sommes dues supérieures à 200 € peut toutefois être fractionné, à condition de régler un acompte et de s'engager à verser 6 mensualités par la suite.

Compte bancaire de l'école Ilon Saint-Jacques a.s.b.l.  
IBAN BE98 7320 2797 9093 - BIC CREGBEBB  
Communication - Nom Prénom Classe

**a.s.b.l. Institut Ilon Saint-Jacques**

rue des Carmes 12 – 5000 Namur T : 081 25 37 80 – 81 F : 081 22 61 87

[www.ilonsaintjacques.be](http://www.ilonsaintjacques.be) [info@ilonsaintjacques.be](mailto:info@ilonsaintjacques.be) Matricule 251/9.236.027 BCE 0843.184.231 (RPM Namur)



## ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL secteur ÉCONOMIE

### 4<sup>ème</sup> professionnelle option TRAVAUX DE BUREAU

#### FORMATION COMMUNE

nombre d'heures/semaine

Français	4
Mathématique	2
Formation historique et géographique	2
Formation scientifique	2
Éducation physique	2
Religion catholique	2

#### OPTION GROUPEE

nombre d'heures/semaine

Techniques d'accueil	4
Techniques du secrétariat	4
Économie de l'entreprise	3
Informatique appliquée	5
Néerlandais (spécifique à l'option)	2

<b>TOTAL</b>	<b>32 heures</b>
--------------	------------------

#### Conditions d'admission

- Les élèves qui sont orientés par le Conseil de classe vers une 4<sup>ème</sup> secondaire.
- Les élèves réguliers qui ont terminés avec fruit la 3<sup>ème</sup> secondaire de plein exercice.
- Les élèves réguliers qui ont terminés avec fruit la 3<sup>ème</sup> secondaire an alternance.
- Les titulaires du CESI délivré par un jury central.
- Les élèves réguliers qui ont terminé avec fruit une 4<sup>ème</sup> année secondaire sous une autre forme ou une autre orientation.

#### Documents à fournir

- Attestation de la dernière école fréquentée ;
- Photocopie de la carte d'identité ;
- Pour les élèves étrangers :
  - ✓ photocopie de la carte d'identité recto/verso ;
  - ✓ composition de famille avec filiation.



## Frais Scolaires

**4<sup>ème</sup> année professionnelle de qualification**  
**Travaux de bureau**

**Frais de fonctionnement** **4° P**  
**TB**

### Frais Obligatoires

fourniture des photocopies	70,00 €
Education physique (salle, escalade, piscine,...)	27,50 €
Prêt et fourniture de petit matériel et outillage	12,50 €
Activités culturelles (cinéma, journée sportive,...)	10,00 €
<b>Total</b>	<b>120,00 €</b>

### Frais Facultatifs (variables en fonction des années)

Estimation du coût des voyages (lieu, date à définir)	30,00 €
Manuel(s) scolaire(s)	40,00 €
<b>Total à prévoir en fonction des activités</b>	<b>190,00 €</b>

Les frais obligatoires comprennent: la fourniture des photocopies, les droits d'auteurs, le matériel spécifique à chaque section, le matériel individuel mis à la disposition des élèves et les cours d'éducation physique.

Les autres frais éventuels sont facturés au prix coutant et au cas par cas en fonction des années. Ceci permet de centraliser toutes les dépenses, d'éviter les échanges d'argent liquide avec les titulaires ou professeurs et justifient toutes vos dépenses.

Chaque élève se verra adresser une facture personnalisée. Néanmoins nous vous invitons à payer les frais obligatoires dès la rentrée scolaire, soit le 1er septembre. Le paiement des sommes dues supérieures à 200 € peut toutefois être fractionné, à condition de régler un acompte et de s'engager à verser 6 mensualités par la suite.

Compte bancaire de l'école Ilon Saint-Jacques a.s.b.l.  
IBAN BE98 7320 2797 9093 - BIC CREGBEBB  
Communication - Nom Prénom Classe